

PSES

Chantier: Une gouvernance économique fondée sur la subsidiarité active

Page de lancement

Les limites et dérives des régulations économiques inter-étatique et néolibérale

En même temps qu'ils favorisaient l'extension des échanges commerciaux et la libéralisation des marchés financiers, les institutions multilatérales issues de Bretton Woods et les pays du G8 se sont montrés incapables de mettre en place des formes de gouvernance économique à la hauteur des changements des 20 dernières années. Non seulement les régulations inter-étatiques se sont avérées inefficaces pour prévenir les crises financières, prendre la mesure des risques écologiques et lutter contre la pauvreté, mais leur fonctionnement non démocratique fondé sur des compromis entre les intérêts et des rapports de force des nations les plus puissantes nuit à la recherche du bien commun et à une gestion responsable et solidaire de la planète.

La faillite de la régulation inter-étatique de l'économie a laissé place à une régulation néolibérale qui prétend que toute extension du marché et accroissement du principe de concurrence sont socialement profitables à toutes les parties prenantes des échanges internationaux. Conformément au « mythe de la main invisible », la poursuite des intérêts particuliers de chaque entreprise et territoire produit des effets non intentionnels dont l'agrégation se révélerait positive pour l'ensemble de la planète. Il s'agit d'une démission du politique, c'est à dire de la prétention à définir les défis communs de la mondialisation, les engagements et les responsabilités de chacun à partir d'une concertation articulée et intentionnelle entre acteurs économiques et territoires.

Un nouveau principe de gouvernance : la subsidiarité active

La subsidiarité active peut se définir comme un principe de gouvernance selon lequel « chaque territoire et chaque niveau de gouvernance a le devoir d'apporter des réponses spécifiques à des questions communes » (Calame P., CP Principes de la gouvernance au 21^e siècle, p.5). « Le principe de subsidiarité active combine trois idées fondamentales » :

- « Les différents niveaux de gouvernance se partagent une responsabilité commune », ce qui pose la question « de savoir comment les différents niveaux de gouvernance coopèrent » ;
- « Chaque territoire doit trouver les réponses spécifiques les plus pertinentes à des principes directeurs définis en commun » ;
- « Aucune communauté d'aucun niveau ne dispose d'une souveraineté absolue sur un territoire » (Calame P., CP Principes de la gouvernance au 21^e siècle, p.6).

En cela, la subsidiarité active se démarque tout autant d'une régulation du bien commun par le marché que par une coopération interétatique.

Comment mettre en place une stratégie de subsidiarité active dans la vie économique ?

Les difficultés à mettre en place une stratégie de subsidiarité active dans la vie économique ne tiennent pas uniquement au refus des populations, gouvernements et entreprises les plus riches d'assumer leurs responsabilités sociales et écologiques vis à vis des autres pays et de la planète. Les conditions ne sont aujourd'hui pas réunies parce que les acteurs économiques les moins puissants n'ont pas les moyens politiques et économiques d'assumer leur part de responsabilité commune. D'abord, ils n'ont pas voix au chapitre pour participer à l'élaboration des défis

PSES

communs de la planète. Ils sont au mieux consultés après coup sur des priorités et les résolutions qu'ils n'ont pas élaborées (FMI, OMC), lorsqu'ils n'en sont pas tout simplement exclus (G8). A l'heure où la démocratie devient une condition de l'aide au développement et les droits de l'humain un fondement au principe d'ingérence, le fonctionnement non démocratique des institutions multilatérales devient de plus en plus intolérable aux pays et aux populations.

Non seulement les PED comme la plupart des citoyens n'ont pas la possibilité de participer à l'élaboration des défis socio-économiques communs, mais ils n'ont pas non plus les moyens de mettre en oeuvre des solutions spécifiques adaptées à leur histoire et leur culture. Les politiques économiques leur sont souvent imposées par les institutions multilatérales sans débat démocratique préalable, ni consultation des populations. Le meilleur exemple est celui des politiques d'ajustements structurels appliquées sans discernement quels que soient les territoires et les populations. Il n'y a pas de diversité des solutions possibles, mais au contraire une pensée unique du développement économique. Si on a parlé de bons élèves du FMI (comme l'Argentine par exemple au milieu des années 90) c'est en vertu de principes édictés de manière unilatérale sur ce qu'il est efficace et juste de faire en matière de gestion macro-économique. A ce niveau, le droit à l'expérimentation n'existe pas alors que parfois des expériences différentes (rétablissement temporaire du contrôle des capitaux face aux crises financières) donnent des résultats intéressants.

L'autre difficulté de mise en oeuvre de la subsidiarité active dans la vie économique tient à l'implication des acteurs non étatiques dans leur diversité dans la définition et la gestion à chaque niveau de gouvernance des défis socio-économiques. D'abord parce que leur légitimité est contestée : légitimité des populations sans Etats nations, légitimité des ONG pas toujours transparentes et représentatives, légitimité des multinationales qui soutiennent des dictatures et violent les droits socio-économiques fondamentaux. Ceux qui arrivent à influencer les priorités mondiales le font par la pression économique (banques, multinationales) ou la pression sociale (mouvement antimondialisation).

L'appel à une éthique de la responsabilité même étendue suffira-t-il pour fonder les processus collectifs d'élaboration et de mise en oeuvre des décisions économiques ? Si les grandes entreprises transnationales adoptent timidement aujourd'hui des codes de conduites, c'est avant tout sous la pression de la société civile, des médias et des consommateurs. Autrement dit, l'instauration de processus de transparence, de contrôle et de contre-pouvoirs des grandes entreprises n'émergera pas d'une coopération spontanée entre parties prenantes. De même, il n'est pas certain que l'impulsion partenariale viendra des pouvoirs publics (Institutions multilatérales, Etats et collectivités territoriales). Les nouveaux enjeux socio-économiques (régulation des marchés financiers, annulation de la dette, suppression des paradis fiscaux...) ont souvent été posés à partir d'une mobilisation de la société civile. Les espaces publics pluriels nécessaires à une subsidiarité active seront sans doute des espaces de controverses et de conflits dont la légitimité ne repose pas uniquement sur leur représentativité (nombre d'adhérents, nombre de pays), leur puissance financière mais également sur leur capacité d'interpellation, de proposition et d'action collective. L'Assemblée Mondiale des Citoyens à Lille (décembre 2001) ou le Forum Social de Porto Alegre (février 2002) sont des exemples d'événements où les agendas et les enjeux à débattre sont fixés par la société civile.

Les défis de mise en place d'une subsidiarité active en économie

Comment procéder à une refondation des missions et une démocratisation du fonctionnement des institutions multilatérales qui associent véritablement les pays les plus pauvres à la définition et gestion des enjeux ?

PSES

Comment créer des espaces publics pluriels et des processus collectifs, ouverts à l'ensemble des parties prenantes de la mondialisation économique, à même de définir les défis socio-économiques mondiaux et des modalités de leur prise en charge ?

Comment reconnaître et promouvoir la pluralité des modes de production, d'échanges et de consommation (économie plurielle) principe de base pour une diversité de solutions spécifiques à des problèmes communs ?